

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 28 mars 2019

- Ordre du Jour :
- I - Comptes administratifs et comptes de gestion 2018
 - II - Affectation du résultat
 - III - Taux d'imposition 2019
 - IV - Budgets 2019
 - V - Demandes de subvention
 - VI - Tarifs des camps été
 - VII - CdC Aunis Atlantique : Groupement de commandes des fournitures de protection individuelle
 - VIII- Personnel : Créations de poste
 - IX - Questions diverses

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 mars 2019, s'est réuni sous la présidence de Madame Valérie AMY-MOIE, Maire, et en présence de tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Mesdames BERECHEL Maryline, TAVERA Karine, Anne-Marie GAERTNER REVEILLERE et de Messieurs COLNARD Laurent, BOUHIER Julien absents non excusés.

Monsieur Benoit DIAPHORUS a été élu secrétaire de séance.

Avant de commencer la séance, Madame le Maire demande l'autorisation pour ajouter un point à l'ordre du jour. Il s'agit de la création de deux postes afin de permettre à deux agents de bénéficier d'un avancement de grade compte-tenu de leur ancienneté. L'ensemble des conseillers présents accepte cette requête.

Approbation du procès-verbal de la séance du 31 janvier 2019

Le Maire fait approuver le compte rendu de la séance du 31 janvier 2019 qui est adopté à l'unanimité.

I – Comptes administratifs et comptes de gestion 2018

a) comptes administratifs 2018

Le Conseil Municipal,

Vu les comptes administratifs de l'exercice 2018 présentés par le Maire,

Après en avoir délibéré sous la présidence de Monsieur Jean LEBRUN, doyen de la séance,

- décide, à l'unanimité

1°) de donner acte au Maire de la présentation des comptes administratifs de l'exercice 2018, lesquels peuvent se résumer ainsi :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BUDGET PRINCIPAL				
Résultats antérieurs reportés		412 304,36 €	37 847,66 €	
Opération de l'exercice	860 578,13 €	1 062 397,46 €	681 123,19 €	342 447,71 €
Restes à réaliser			353 446,00 €	255 300,00 €
Totaux de l'exercice	860 578,13 €	1 062 397,46 €	1 034 569,19 €	597 747,71 €
Résultats de l'exercice		201 819,33 €	436 821,48 €	
Résultats cumulés		614 123,69 €	474 669,14 €	

	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BUDGET ANNEXE « Commerces Communaux »				
Résultats antérieurs reportés		41 792,04 €	11 414,15 €	
Opération de l'exercice	5 198,74 €	19 600,46 €	8 095,87 €	11 414,15 €
Restes à réaliser				
Totaux de l'exercice	5 198,74 €	19 600,46 €	8 095,87 €	11 414,15 €
Résultats de l'exercice		14 401,72 €		3 318,28 €
Résultats cumulés		56 193,76 €	8 095,87 €	

- 2°) de reconnaître la sincérité des restes à réaliser
3°) d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

b) Comptes de gestion 2018

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenté l'exécution du budget principal 2018 et de son budget annexe « Commerces Communaux »,

Après avoir approuvé les comptes administratifs 2018 en date du 28 mars 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris tous les soldes de l'année 2017 et transcrit toutes les écritures de l'année 2018,

- déclare à l'unanimité que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2018 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

II – Affectation de résultat

Le Conseil Municipal,

Vu les résultats des comptes administratifs 2018 approuvés lors de la séance du 28 mars 2019 et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité l'affectation de résultat de l'exercice 2018 comme suit :

Budget Principal : Commune

Excédent antérieur de fonctionnement	412 304,36 €
Excédent de fonctionnement 2018	201 819,33 €
Besoin en investissement Déficit 2018 + (dépenses à réaliser - recettes à réaliser 2018)	474 669,14 €
Affectation de résultat	201 819,33 €
Reprise sur excédent antérieur	272 849,81 €
Nouveau montant excédent 2019 (fonctionnement)	139 454,55 €

Budget Annexe : « commerces communaux »

Excédent antérieur de fonctionnement	41 792,04 €
Excédent de fonctionnement 2018	14 401,72 €
Besoin en investissement Déficit 2018 + (dépenses à réaliser - recettes à réaliser 2018)	8 095,87 €
Affectation de résultat	8 095,87 €
Reprise sur excédent antérieur	0,00 €
Nouveau montant excédent 2019 (fonctionnement)	48 097,89 €

III – Taux d'imposition 2019

Madame le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition pour l'année 2019. Le produit fiscal 2019 à taux constant s'élève à 591 188 €. Madame le Maire signale que la Commission « Finances », réunie le 14 mars dernier, a proposé le maintien des taux communaux par rapport à 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à la majorité (8 pour et 1 abstention) pour le maintien des taux à savoir :

Taxe d'habitation	14,86 %
Taxe foncière bâti	22,19 %
Taxe foncière non bâti	67,26 %

IV – Budgets 2019

Madame le Maire propose le budget primitif 2019 de la commune et son budget annexe préparés par la commission « Finances » réunie le 14 mars 2019.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux votent à l'unanimité le budget primitif 2019 et le budget annexe « Commerces Communaux » comme suit :

BUDGET PRIMITIF : COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

002	Excédent de fonctionnement reporté	139 454,55 €
70	Produits des services, du domaine	136 800,00 €
73	Impôts et taxes	638 826,00 €
74	Dotations et Participations	271 649,00 €
75	Autres produits de gestion courante	12 500,00 €
76	Produits financiers	5,00 €
77	Produits exceptionnels	1 000,00 €
013	Atténuation de charges	1 200,00 €
		<hr/>
		1 201 434,55 €

Dépenses

011	Charges à caractère général	378 900,00 €
012	Charges de personnel	491 650,00 €
65	Autres charges de gestion courante	154 000,00 €
66	Charges financières	9 100,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 200,00 €
014	Atténuation de produits	500,00 €
023	Virement à section d'investissement	166 084,55 €
		<hr/>
		1 201 434,55 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes

10	Dotations, réserves	28 000,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	474 669,14 €
13	Subventions d'investissement	572 600,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	422 500,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	166 084,55 €
041	Opérations patrimoniales	6 627,61 €
		<hr/>
		1 670 481,30 €

Dépenses

001	Déficit reporté	376 523,14 €
16	Emprunts et dettes assimilées	80 860,00 €
21	Immobilisations corporelles	701 991,55 €
21	Immobilisations opérations d'équipement	504 479,00 €
041	Opérations patrimoniales	6 627,61 €
		<hr/>
		1 670 481,30 €

BUDGET ANNEXE : COMMERCE COMMUNAUX

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

002	Excédent de fonctionnement	48 097,89 €
70	Produits des services	1 300,00 €
75	Autres produits de gestion courante	18 500,00 €
		<hr/>
		67 897,89 €

Dépenses

011	Charges à caractère général	51 397,89 €
66	Charges financières	3 000,00 €
023	Virement à section d'investissement	13 500,00 €
		<hr/>
		67 897,89 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes

021	Virement de la section de fonctionnement	13 500,00 €
10	Dotations, réserves	8 095,87 €
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000,00 €
		<hr/>
		24 595,87 €

Dépenses

001	Déficit d'investissement	8 095,87 €
16	Emprunts et dettes assimilées	11 500,00 €
21	Immobilisations corporelle	5 000,00 €
		<hr/>
		24 595,87 €

V – Demandes de subvention

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux les propositions faites par la commission « Finances » réunie le 14 mars 2019 pour l'attribution des subventions aux associations et rappelle que les associations n'ayant pas remis leur dossier n'obtiendront aucune subvention.

Elle précise que l'association « l'Or Audonienne » avait décidé de renoncer à sa subvention financière préférant quelques travaux de peinture dans la salle communale qui leur réservée. Monsieur MICHAUD Régis signale qu'effectivement cette salle mérite un entretien, ce qui n'a pas été fait depuis de nombreuses années. De ce fait, la Commission de Finances a décidé d'engager des travaux de rénovation et propose de leur attribuer tout de même une subvention.

De plus, elle ajoute que Monsieur Benoit DIAPHORUS ne prendra pas part au débat et vote pour l'association des Parents d'élèves en étant le Vice-Président.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les subventions comme suit :

Nom de l'Association	Montant proposé	Résultat du vote	Montant voté
A.P.E. (Parents d'élèves)	450 €	8 pour – 1 non votant	450 €
MC ST OUEN 17 (moto)	En sommeil		0 €
Expressions Audoniennes	450 €	9 pour	450 €
Les Joyeux Baladins (théâtre)	250 €	9 pour	250 €
Le devenir Audonien	0 €		0 €
L'Or Audonienne (retraité)	250 €	9 pour	250 €
A.C.C.A.	250 €	9 pour	250 €
Art Techno Family	En sommeil		
Les Dentellières Audoniennes	250 €	9 pour	250 €
St Ouen Tonic	En sommeil		
Les petits pas audoniens	En sommeil		
Secours catholique	150 €	9 pour	150 €
Les restos du cœur	150 €	9 pour	150 €
Banque alimentaire	150 €	9 pour	150 €
Ligue contre le cancer	100 €	9 pour	100 €
France Alzheimer 17	100 €	9 pour	100 €
Ass. Paralysés de France	100 €	9 pour	100 €
Ass. Un Hôpital pour les enfants	100 €	9 pour	100 €
A.F. scléroses en plaque	100 €	9 pour	100 €

Madame le Maire fait part d'une demande de subvention émanant de l'Association Sportive d'Andilly qu'elle a reçu hier par courrier pour d'une part le fonctionnement du Club et d'autre part pour l'extension du Club house.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse de subventionner le Club de football d'Andilly car il estime que beaucoup de jeunes font une activité sportive ou culturelle dans une association extérieure à la commune de Saint-Ouen d'Aunis et que la commune ne pourrait pas répondre favorablement à l'ensemble des associations si elles faisaient appel.

VI – Tarifs des camps été

Deux camps vont être organisés par l'Accueil de Loisirs durant l'été. Madame Tatiana DION donne le programme envisagé et communique le prix de revient par enfant afin de déterminer la participation de chaque famille.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les tarifs suivants :

Camp « Voyage dans le temps » en Vendée du 17 au 18 juillet 2019
(pour les enfants de 6 à 7 ans)

Allocataire CAF ayant un quotient familial < 760	120,00 €
Autre Allocataire CAF	130,00 €
Autres régimes	140,00 €

Camp « Séjour dans la Vienne » à POITIERS (86) du 9 au 11 juillet 2019
(pour les enfants de 8 à 11 ans)

Allocataire CAF ayant un quotient familial < 760	205,00 €
Autre Allocataire CAF	215,00 €
Autres régimes	225,00 €

Les inscriptions auront lieu auprès de la Directrice de l'Accueil de Loisirs.

VII – CdC Aunis Atlantique : Groupement de commandes des fournitures de protection individuelle

Madame le Maire informe que la Communauté de Communes Aunis Atlantique poursuit son engagement et envisage maintenant de créer un groupement de commandes pour la fourniture de vêtements de travail et l'acquisition d'équipements de protection individuelle (E.P.I.). Ce groupement permettra aux communes d'obtenir des prix plus intéressants et donc faire des économies supplémentaires.

Toutefois, afin d'y adhérer, le Conseil Municipal doit autoriser Madame le Maire à signer la convention de groupement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne pouvoir à Madame le Maire pour signer la convention de groupement de commandes pour la fourniture de vêtements de travail et l'acquisition d'équipements de protection individuelle.

VIII – Personnel : créations de poste

Madame le Maire signale que deux agents peuvent prétendre à un avancement de grade par ancienneté. Il s'agit d'un adjoint technique de 2^{ème} classe et d'un adjoint administratif de 2^{ème} classe. Les états de service respectifs des deux agents donnent satisfaction. Par conséquent, Madame le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mai 2019.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide la création à compter du 1^{er} mai 2019 :

- d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 35/35^{ème}
- d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 35/35^{ème}

IX – Questions diverses

- Madame le Maire informe que Monsieur Bertrand CHABIRON souhaite que le chemin communal qui longe les terrains qu'il a mis en vente soit dénommé : impasse des Embarjures. Elle signale qu'une habitation est déjà occupée depuis de nombreuses années dans ce chemin et l'adresse a été rattachée à la rue Marie Louise Cardin avec un numéro bis. En donnant un nom à ce chemin, cela obligerait ces personnes a changé leur adresse. De plus, après recherches, ce mot ne figure dans aucun dictionnaire. Par conséquent, il est décidé à l'unanimité que les nouvelles habitations seront également rattachées à la rue Marie Louise Cardin sous les numéros 73c – 73d- 73e – 73f.

- Monsieur Régis MICHAUD fait le compte-rendu d'une réunion qui a eu lieu à la mairie de Villedoux concernant le chantier de modernisation de la liaison ferroviaire NANTES-BORDEAUX. Les travaux seront réalisés sur la période allant de mars 2020 à fin mai 2021. A ce sujet, Madame le Maire indique qu'elle va de nouveau solliciter les maires des communes de Villedoux et d'Andilly, la Conseillère Départementale et la Communauté de Communes Aunis Atlantique pour qu'enfin une passerelle cyclo-piétonne puisse voir le jour au niveau du pont des Prieurs.

- Monsieur Régis MICHAUD informe que suite à sa demande, la commune de Sainte-Soulle a accepté de prendre en charge la moitié des travaux de réfection du chemin « Vallée du Breuil », chemin appartenant aux deux communes.

- Monsieur Benoit DIAPHORUS signale qu'à partir de 2019, la Commission « Mobilité » de la Communauté de Communes Aunis Atlantique va commencer à déployer un réseau « Pouce ». Il s'agit d'un genre d'autostop organisé. Le rassemblement se fera dans un endroit bien défini. Une inscription sera faite en mairie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 22 h 30.

Fait à Saint-Ouen d'Aunis, le 10 avril 2019
Le Maire,

Valérie AMY-MOIE

Commune de SAINT-OUEN D'AUNIS
28/03/2019

V. AMY-MOIE

B. DIAPHORUS

T. DION

S. LE DORÉ

J. LEBRUN

R. MICHAUD

E. PAJOT

V. ROBERT

I. TRICHET